



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 juillet 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Michel FRUGIER et Jean-Marie MANZATO
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
9 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
10 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
12 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
13 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
14 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
15 LA BIOLLE	Philippe DA SILVA LOPES	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir d'Edouard SIMONIAN
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
20 CHANAZ	T Yves HUSSON	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
22 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
23 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
24 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
25 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
26 ENTRELACS	T Claire COCHET	
27 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
30 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
31 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
32 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
33 MERY	T Nathalie FONTAINE	
34 MERY	T Stéphane ROULET	
35 MOTZ	T Daniel CLERC	
36 MOUXY	T Catherine RAVANNE	Arrivée après la 5 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Laurent FILIPPI Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération
37 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
38 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
39 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
40 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
41 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
42 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
44 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
45 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
46 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
47 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
48 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
49 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir Robert AGUETTAZ
50 VOGLANS	T Martine BERNON	
51 VOGLANS	T Yves MERCIER	

26 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL

Esther POTIN  
Antoine HUYNH

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Amandine HUGOT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services  
Directrice générale adjointe des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 juillet 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 32 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 49 présents et 57 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3 r Année : 2022

Exécutoire le : 21 JUIL. 2022

Publiée le : 21 JUIL. 2022

Visée le : 21 JUIL. 2022

### DEPLACEMENTS

#### **Accord de principe sur le lancement d'une étude en vue de la création d'un syndicat mixte de transport entre Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie**

Monsieur le Président rappelle que la mobilité est un enjeu stratégique pour les habitants du territoire, ayant fait l'objet du plus grand nombre de contributions de nos concitoyens lors de la phase d'élaboration du Projet de Territoire encore en cours.

Cet enjeu doit être appréhendé à une échelle pertinente, à savoir le bassin de vie des concitoyens. En effet, les habitudes de déplacement s'affranchissent des limites administratives de chaque territoire, et Grand Lac doit apporter une réponse en travaillant les mobilités à l'échelle d'un territoire élargi.

Coordonner les services de mobilité, la tarification et les systèmes d'information à l'intention des usagers entre les différents ressorts territoriaux est aujourd'hui indispensable pour accroître l'attractivité globale de l'offre alternative à la voiture individuelle.

Cette coordination est déjà aujourd'hui assurée au travers d'accords partiels avec Grand Chambéry : la ligne Chrono A de Grand Chambéry dessert ainsi la commune du Bourget-du-Lac, des titres de transport combinés sont émis, qui permettent à nos habitants d'utiliser les 2 réseaux...

Compte tenu des enjeux, il apparaît pertinent d'aller plus loin en ce sens : dès la fin de l'année 2020, nous proposons ainsi à Grand Chambéry d'envisager de renforcer notre collaboration au profit de nos usagers, ce que la communauté d'agglomération voisine a accepté. Cœur de Savoie souhaite également renforcer la collaboration à ce sujet.

Parmi les formes de coopération institutionnalisée, une des plus ambitieuses est certainement le syndicat mixte de transports dit SRU (créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000), modifié récemment par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), publiée en décembre 2019, qui lui confère plus de flexibilité notamment en termes de compétences.

Dans cette optique, Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM), souhaitent avancer rapidement sur cette réflexion de coopération en engageant, dès l'automne 2022, une étude de préfiguration d'un Syndicat Mixte de transports. Dans ce cadre, un comité de pilotage sera constitué.

Cette démarche pourra associer les acteurs institutionnels que sont le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, voire d'autres établissements publics du bassin de vie, désireux de participer à ce projet (Avant Pays Savoyard).

Au vu de ces éléments, il est donc proposé d'approuver la participation de Grand Lac à la réalisation d'une étude de préfiguration d'un Syndicat Mixte de transports à l'échelle du bassin de vie comprenant a minima Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 70 000 €, cette somme étant financée à parité par chacun des 3 EPCI.

Les crédits sont inscrits au budget transport.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- EMET un avis favorable à la participation de Grand Lac à la réalisation d'une étude de préfiguration d'un Syndicat Mixte de transports à l'échelle du bassin de vie comprenant à minima Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 19 juillet 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 50
- Présents et représentés : 59
- Votants : 59
- Pour : 59
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Accord de principe sur le lancement d'une étude en vue de la création d'un syndicat mixte de transport entre Grand Lac, Grand Chambéry et Coeur de Savoie

---

**Date de transmission de l'acte :** 21/07/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/07/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4254 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220719-d4254-DE

---

**Date de décision :** 19/07/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.7. Transports